



19 mai 2017

(17-2724)

Page: 1/1

Original: anglais

**UNION EUROPÉENNE – MESURES AFFECTANT LES CONCESSIONS
TARIFAIRES CONCERNANT CERTAINS PRODUITS À
BASE DE VIANDE DE VOLAILLE**

COMMUNICATION DE L'UNION EUROPÉENNE

La communication ci-après, datée du 16 mai 2017 et adressée par la délégation de l'Union européenne à la Présidence de l'Organe de règlement des différends (ORD), est distribuée à la demande de cette délégation.

À sa réunion du 19 avril 2017, l'Organe de règlement des différends ("ORD") a adopté ses recommandations et décisions dans l'affaire *Union européenne – Mesures affectant les concessions tarifaires concernant certains produits à base de viande de volaille* (DS492). Mes autorités m'ont chargé de faire part à l'ORD des intentions de l'Union européenne au sujet de la mise en œuvre des recommandations et décisions de celui-ci, comme il leur incombe de le faire au titre de l'article 21:3 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends ("Mémorandum d'accord"). La Chine a accepté que, en application de la première phrase de l'article 21:3 et de la note de bas de page 11 du Mémorandum d'accord, l'Union européenne informe l'ORD de ses intentions par lettre plutôt que lors d'une réunion extraordinaire de l'ORD tenue à cette fin.

L'Union européenne a l'intention de mettre en œuvre les recommandations et décisions de l'ORD dans cette affaire d'une manière qui respecte les obligations qu'elle a souscrites dans le cadre de l'OMC. Pour ce faire, elle aura besoin d'un délai raisonnable. Sa délégation est prête à examiner cette question avec la Chine en temps utile, conformément à l'article 21:3 b) du Mémorandum d'accord.

L'Union européenne vous saura gré de bien vouloir distribuer la présente communication aux membres de l'ORD. En même temps, l'Union européenne a demandé à l'ORD d'ajouter un point distinct relatif à ce différend à l'ordre du jour de la réunion ordinaire de l'ORD qui aura lieu le 22 mai 2017 pour confirmer à nouveau les informations concernant la mise en œuvre.
